



**MARCHE SAVEURS DE L'AIN**  
**au DOMAINE DES SAVEURS à ST CYR SUR MENTHON**  
**Samedi 19 et Dimanche 20 septembre 2020**  
**CHARTRE DE L'EXPOSANT**

**à joindre impérativement à votre demande de participation  
et à retourner avant le 15 août 2020**

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du responsable : \_\_\_\_\_

*M'engage à :*

1. Respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires concernant la raison sociale, l'adresse, la publicité et l'affichage des prix, les conditions de crédit, l'hygiène alimentaire, les règles sanitaires en vigueur (Covid-19 en particulier)
2. Être présent en permanence sur le stand dans le respect des dates et horaires d'ouverture de l'évènement (cf. annexe technique du dossier d'inscription).
3. Respecter et faire respecter scrupuleusement aux intervenants de mon entreprise/structure les dispositions figurant à au règlement technique du dossier d'inscription.
4. Utiliser et respecter obligatoirement les supports de communication dédiés à la marque Saveurs de l'Ain® qui seront mis à disposition par les organisateurs.
5. Apposer obligatoirement la marque Saveurs de l'Ain® sur tous les produits agréés Saveurs de l'Ain® proposés à la vente et à la dégustation, au moyen des supports mis à disposition par les organisateurs.
6. Les structures des stands seront rendues en parfait état par l'exposant. En cas de dégradation, il sera facturé à l'exposant le remplacement du matériel.
7. Me conformer aux règlements européens n° 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, n° 852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires, n° 1234/2007 portant sur l'organisation commune dans le secteur des marchés agricoles, n° 1169/2011 relatif à l'information du consommateur sur les denrées alimentaires, code la consommation.
8. Etre couvert par une assurance responsabilité civile me garantissant contre les dommages causés aux tiers pendant l'évènement.
9. Accepter toutes ces clauses dont j'ai reçu un exemplaire et en respecter les dispositions. En cas de manquement, Saveurs de l'Ain en tant qu'organisateur de l'évènement, pourrait procéder immédiatement à la fermeture du stand, sans que l'exposant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature**

précédée de la mention « lu et approuvé »

Cachet de l'entreprise